

**Gemeng
Biissen**

Bissen, le 13 janvier 2021

Cabinet du Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministre à la Grande Région			
Réf.: 2021/303			
Entrée le: 19 JAN. 2021			
Ministre			Cab.
A traiter par: J. Biver			
Copie à:			

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à
la Grande Région
Aux mains de Mme la Ministre Corinne Cahen
13c, rue de Bitbourg
L - 1273 Luxembourg-Hamm

Contact : Jacques Biver
835 003 - 530
jacques.biver@bissen.lu

Concerne : Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Madame la Ministre,

Faisant suite à votre lettre du 26 octobre 2020 invitant les communes à vous faire part de leur vision de l'intégration au Luxembourg, il nous est un plaisir de vous soumettre les idées et vues de la Commission consultative d'intégration de la Commune de Bissen qui s'est penchée sur les différentes questions énoncées lors de sa réunion du 03 décembre 2020.

Pour les membres de la Commission, la question de l'intégration ne devrait en premier lieu pas se limiter aux seuls primo-arrivants au Grand-Duché. Elle devrait également concerner les ménages - qu'ils soient luxembourgeois ou non - qui s'installent nouvellement dans une commune donnée et pour qui, surtout dans des villages avec une population de petite taille et fort souvent homogène, nouer des contacts peut s'avérer difficile. L'intégration dans la société devrait également concerner les personnes avec des handicaps physiques ou mentaux, malheureusement toujours souvent exclus rien que du point de vue matériel (accès aux bâtiments etc.).

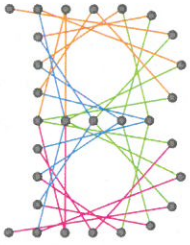
Plus concrètement, pour les membres de la commission, le terme « intégration » signifie au premier degré faire part de la communauté villageoise, connaître les us et coutumes de celle-ci et participer à ses différentes activités. Par la suite, « intégration » veut dire l'absence de toute discrimination structurelle ou systématique permettant à toute minorité de quelque nature qu'elle soit (ethnique, religieuse, ...) de se sentir bienvenue et « à l'aise » dans la localité en question. Il convient toutefois de remarquer qu'une nécessaire « culture du bienvenu » des uns doit rencontrer réciproquement une ouverture d'esprit des autres pour permettre une collaboration entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois en matière d'immigration.



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu



Gemeng Biissen

Bissen, le 13 janvier 2021

Dans ce but, une politique d'intégration réussie devrait surtout créer les espaces nécessaires au « vivre ensemble ». Un des plus grands obstacles à franchir pour une intégration réussie reste toujours la langue, surtout tenant compte de la complexité de la situation au Luxembourg et d'une population anglophone en hausse constante et souvent sans notion des langues françaises et allemandes, premier moyen de communication avec des larges franges de la population luxembourgeoise.

Afin de favoriser un apprentissage des langues, les différentes institutions devraient mettre en place plus de moyens non seulement financiers, mais aussi la gratuité des supports d'apprentissage, le développement de plateformes d'apprentissage, des personnes de contact aux seins des administrations communales etc. Un autre moyen bienvenu serait le développement d'un pool de traducteurs ou la mise à disposition de traducteurs qui permettraient d'attirer plus de personnes à différentes activités. En effet, les traducteurs se révèlent souvent onéreux pour les communes qui en conséquence renoncent à ceux-ci, quitte à attirer moins de gens à leurs activités. Le rôle que jouent les associations sportives et culturelles locales dans la question de l'intégration est à souligner et mériterait également plus de support, que ce soit au niveau financier ou organisationnel.

La Commission d'Intégration de la Commune de Bissen

Jacques Beyer *Maas* *Malte*
Dantunes *Bodker* *Friedrichs* *[Signature]*
[Signature] *[Signature]*

